

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

### Objet

Protocole d'accord entre la  
Commune de Valgelon-La  
Rochette et Monsieur et  
Madame relatif  
à la réduction d'assiette  
foncière du bail d'habitation,  
boulevard du Plan Ravier  
(Ferme Saint-Clair)

Date de convocation  
25 juin 2022

Date d'affichage  
9 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	21
Nombre de votants :	28
Exprimés :	24

Le deux juillet deux mil vingt deux à dix heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Mathilde GAZZA, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Elodie VANACKERE, Véronique CORTES ROUX-LATOIR, Céline BORDIER, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

Procurations : Emmanuelle ESCOFFIER ATES à David ATES Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Thierry MONTEL à Jean-Marc DEBAUGE, Sarah COMMUNAL à Lionel FUENTES, Florence YSARD JACOB à Nathalie REBATEL, Véronique LEPRUN à Carine PIBOULEU, Fabien GARCIA à Annie GONTARD,

Absent excusé : Virgile FIELBARD

Madame Véronique CORTES ROUX-LATOIR a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire délégué expose,

La commune de Valgelon - la Rochette est propriétaire – Boulevard du Plan Ravier – Commune déléguée de la Rochette - d'une parcelle cadastrée AH-n°9 représentée par un tènement foncier supportant l'ancienne ferme de Saint-Clair.

Selon acte sous seing privé cet ensemble immobilier est loué à M. et Mme pour une durée -à la faveur de renouvellement successifs- qui prendra fin le 30 novembre 2024.

Ce bâtiment de 124 m<sup>2</sup> comprenant 6 pièces, bénéficie également d'une cave, d'un garage et d'un jardin.

La commune de Valgelon-La-Rochette, a informé, suivant lettre recommandée avec accusé de réception en date du 22 juillet 2021, M. et Mme que le tènement qu'ils occupent, a fait l'objet d'une promesse de vente au profit de la société BOCH 22 dont le siège social est situé 74000 ANNECY- 22, rue Louis Boch.

Pour les besoins du projet de construction et d'aménagement de la société BOCH22, le jardin d'environ 310 m<sup>2</sup>, pris sur la parcelle AH-n°9 et limitrophe de la parcelle AH-n°8, devra être libéré par M. et Mme au plus tard le 30 septembre 2022.

M. et Mme acceptent la réduction de l'assiette foncière de leur bail d'habitation tel que découlant des éléments ci-dessus. Il est rappelé que l'emprise de l'impasse de la Ferme sur la parcelle AH-n°9 est également exclue du bail de location. Ces réductions figurent sur le plan cadastral en annexe du protocole d'accord (ci-annexé).

M. et Mme s'engagent, également conjointement, à débarrasser tous les locaux ou tènements fonciers étrangers aux termes du bail d'habitation et ce, également avant le 30 septembre 2022.

En contrepartie, pour ne pas hypothéquer la réitération de l'acte de vente de la ferme de Saint-Clair, la commune de Valgelon-La-Rochette renonce à percevoir l'ensemble des loyers dus jusqu'au 30 juin 2022, arrêté à la somme de €.



Mairie  
1 Place Abel Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette  
Tél. 04 79 25 80 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com  
[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

Vu le projet de protocole d'accord en annexe  
Considérant l'enjeu de la requalification et de l'aménagement du site de la Ferme dite de Saint-Clair pour la Commune,  
Vu la délibération du 26 juin 2021 relative à la vente d'immeuble gré à gré -Ferme dite de Saint-Clair

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de protocole d'accord présenté dans les conditions exposées et annexé à la présente
- DEMANDE que le protocole d'accord soit annexé à l'acte authentique de vente de la Ferme de Saint-Clair
- DEMANDE que ce protocole soit transmis pour exécution à Monsieur le Comptable Public, Direction Générale des Finances Publiques
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord avec M ( ) et Mme ( )

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	4 Fabien GARCIA Delphine LAINÉ Annie GONTARD Patrick CHARLES	24	0

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire Délégué,  
Jacky GACHET



Accusé de réception en préfecture  
073-200086002-20220702-Del20220607-DE  
Date de réception préfecture : 07/07/2022

